

Le CP ne mérite pas de félicitations pour la sorte de voies ferrées qu'il construit pour le transport des voyageurs et des marchandises; c'est le moins qu'on puisse dire. Ma ciconscription est traversée par le réseau ferré d'Esquimalt et Nanaïmo, et je sais ce que je dis quand j'affirme que le CP ne s'est pas occupé des besoins de ce réseau, pas plus pour le transport des produits en vrac que pour celui des voyageurs.

Tout ce que le gouvernement fait avec ce projet de loi, c'est de fournir de nouvelles subventions en plus des 13.5 milliards à peu près que le CP a reçus depuis des décennies, sans que les Canadiens en retirent une participation quelconque. Le projet de loi C-155 aurait dû avec raison être scindé. Il aurait pu protéger les localités rurales de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta. Il aurait pu fournir un réseau ferré convenable pour les produits de ma province de Colombie-Britannique. Nous avons vu que le CP n'a pas su prévoir les augmentations de la demande de transport. Nous avons vu que le gouvernement libéral a traité par-dessous la jambe l'opinion publique et le Parlement, en ne permettant qu'un débat à la va-vite, sans tenir compte de ce que les agriculteurs des Prairies eux-mêmes ont à apporter à la Chambre des communes. La nécessité d'une revalorisation du réseau ferré, monsieur le Président, est reconnue par tout le monde à la Chambre. Mais à ce qu'il semble, l'opposition officielle ne s'émue guère que le projet de loi soit voté. Elle est tout disposée à voir adopter ce projet de loi en deuxième lecture sans faire entendre d'autres intervenants ce soir. Elle est tout disposée à laisser l'agriculteur de l'Ouest verser \$6,000 de plus par année en 1990 et à ne pas forcer le gouvernement à scinder le projet de loi et à reconnaître que l'on peut moderniser le réseau ferroviaire et modifier le tarif du transport des céréales des Prairies sans ruiner l'économie de l'Ouest.

Le problème avec un tel projet de loi, compte tenu de la perception que la population en a, c'est évidemment qu'il offre des aspects que nous pouvons tous appuyer et d'autres qu'aucun d'entre nous ne peut appuyer. Certes, le Nouveau parti démocratique a du mal à accepter que la modernisation du réseau ferroviaire soit financée injustement à même les deniers publics.

• (1840)

Nous nous opposons vivement à ce que les terres houillères de la Colombie-Britannique continuent d'être du ressort fédéral. En dépit de l'échec du gouvernement et compte tenu de son refus de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, il semble bien que ces terres vont demeurer aux mains du gouvernement fédéral.

Enfin, monsieur le Président, nous ne pouvons tolérer que les agriculteurs des Prairies voient diminuer sensiblement leur revenu familial escompté.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots de la question dont nous sommes saisis. Je suis particulièrement choqué que le député de Rosemont (M. Lachance) ait présenté la clôture sur une motion qui donne aux députés comme moi, qui sont durement touchés par ce bill, la possibilité d'essayer de convaincre leurs amis d'en face des conséquences néfastes qu'aura ce projet de loi sur les électeurs. Je veux souligner plusieurs raisons qui me font tenir ce discours. Je veux mettre

Transport du grain de l'Ouest—Loi

à jour certaines informations que j'ai déjà données à la Chambre à propos des répercussions excessives de cette mesure sur des circonscriptions comme la mienne.

La semaine dernière, j'ai pris connaissance d'un rapport du gouvernement du Manitoba précisant le revenu moyen de certaines circonscriptions. Le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) a dit que les agriculteurs ont les moyens de sacrifier \$2,800. Pour une localité comme Benito, par exemple, cela aurait des conséquences très graves. Le revenu annuel moyen y est de \$6,911. Si on enlève \$2,800 à ce montant quelles en seraient les répercussions, selon mes amis d'en face? Comment cela se passerait-il dans leur circonscription? Il y a aussi la localité de Ethelbert, à mi-chemin entre Dauphin et Swan River. Le revenu annuel moyen y est de \$6,060.

Je souhaiterais, monsieur le Président, que les députés d'en face aient au moins la courtoisie d'écouter ce que j'ai à dire.

M. Benjamin: Ils jouent aux cartes.

M. Lewycky: Ils pourraient au moins se retirer.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Il est évident que la conversation qui se déroule à ma gauche nuit au député à qui la Présidence a donné la parole. Je demande donc aux honorables députés de parler un petit peu moins fort.

[Traduction]

M. Lewycky: Monsieur le Président, je le répète, Ethelbert est une municipalité où le revenu annuel moyen s'élevait à \$6,060 en 1980. Si l'on déduit les \$2,800, somme négligeable, selon le député de Lambton-Middlesex, quel revenu restera-t-il à ces personnes pour vivre? Je tiens également à signaler, monsieur le Président, que ce revenu annuel moyen comprend l'apport de la femme et des enfants, qui représentent de la main-d'œuvre non rémunérée. Dans ces localités, la femme n'a pas la possibilité de travailler pour procurer un deuxième revenu au ménage. Même si les habitants de localités agricoles comme Ethelbert pouvaient travailler dans le secteur des services, ils devraient parcourir jusqu'à 60 milles pour trouver un emploi dans un restaurant, disons, ou, de toute façon dans le secteur des services. A notre avis, déduire \$2,800 du revenu annuel des habitants de ma circonscription aura pour eux des répercussions vraiment excessives.

Je pourrais énumérer plusieurs autres municipalités qui seront touchées de la même façon. Par exemple, il y a Langruth, où l'on paie à l'heure actuelle, en vertu du tarif du Nid-de-Corbeau, environ 16c. le quintal. Cet éleveur peut manutentionner 8,700 tonnes. Si l'on multiplie le tarif du Nid-de-Corbeau par 5.1, cette municipalité subira une perte de \$125,900.

Je pourrais signaler les répercussions que ce projet de loi aura sur tous les éleveurs de ma circonscription, monsieur le Président, mais il sera difficile à mes amis de circonscriptions urbaines de comprendre ce que cela signifie. Cependant, monsieur le Président, au lieu de passer en revue les 66 municipalités de ma circonscription, je propose aux députés d'en face de prendre un quartier de leur circonscription, une rue de ce quartier et de lui ôter \$220,000. D'un autre quartier et d'une autre avenue, ils pourraient supprimer \$133,700, d'une rue, \$125,900 et d'une allée, \$199,000. D'une petite rue comptant un peu moins de maisons, on tirerait \$95,500. Je pourrais citer des exemples à l'infini. Je pourrais dire l'impact démesuré que cela aura sur les 66 localités. Je pourrais montrer comment